



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enseignement

Question écrite n° 91258

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur l'enseignement français à l'étranger. Cet enseignement est à la croisée des chemins. Le Président de la République a souhaité dans sa lettre de mission adressée au ministre des affaires étrangères et européennes, l'élaboration d'un plan de développement de l'enseignement français à l'étranger. Ce plan a donné lieu, depuis janvier 2008, à une large concertation entre les différents acteurs concernés, alors que les ressources du principal opérateur, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), ne sont plus à la hauteur des enjeux. Un rapport de la mission d'information de l'Assemblée nationale a récemment établi une liste de propositions visant à améliorer le dispositif existant. Ce rapport suggère notamment d'améliorer le chaînage entre enseignement secondaire et enseignement supérieur en développant une politique d'orientation efficace en liaison avec le nouvel opérateur de la mobilité internationale. Il lui demande de préciser les suites concrètes que le Gouvernement entend donner à cette suggestion.

Texte de la réponse

Le rapport d'information de la mission d'évaluation et de contrôle (MEC) de la commission des finances de l'Assemblée nationale, intitulé « Enseignement français à l'étranger : renforcer le réseau à coût constant » auquel le parlementaire se réfère a été publié en juillet 2010. Trois mois après sa parution, il est possible d'apporter les éléments de réponse suivants sur cette question. Le chaînage entre enseignement secondaire et enseignement supérieur est piloté par le service orientation et enseignement supérieur de l'AEFE créé en 2007. Ce service, acteur à part entière des comités de pilotage nationaux pour l'orientation et l'affectation des élèves des lycées français à l'étranger dans l'enseignement supérieur, est l'interlocuteur privilégié des directions générales de l'enseignement scolaire (bureau de l'orientation, DGESCO) et de l'enseignement supérieur du ministère de l'éducation nationale (DGSIP). Une équipe de conseillers d'orientation-psychologues se déplace dans le réseau pour accompagner les équipes de direction dans leur projet d'établissement, en particulier sur le volet orientation, et organiser des actions d'informations en direction des élèves et des parents. L'agence attribue parallèlement des subventions dites APO (actions pilotes pour l'orientation) aux établissements qui organisent des projets d'orientation. Lors des premières rencontres mondiales du réseau, le 9 avril 2010, la directrice de l'AEFE a signé avec le directeur de l'ONISEP une convention-cadre proposant plusieurs services numériques d'orientation aux établissements français à l'étranger, particulièrement adaptés à leur problématique spécifique : le passeport orientation formation, monorientationenligne.fr et www.biblionisep.fr. En ce qui concerne l'accompagnement des élèves du réseau vers l'enseignement supérieur, l'agence administre l'outil d'affectation « admission post-bac » et finance un programme de bourses « excellence-major pour les meilleurs élèves étrangers du réseau désirant poursuivre leurs études supérieures en France (800 étudiants actuellement). Enfin, les actions menées en lien avec l'agence Campus France se multiplient, avec par exemple la formation, en France ou à l'étranger, de conseillers Campus France par les conseillers du service orientation et enseignement supérieur de l'AEFE, la participation des lycées aux forums organisés par Campus France et le projet de rédaction d'un guide commun AEFE/Campus France consacré aux études supérieures en France.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91258

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 2010, page 11265

Réponse publiée le : 18 janvier 2011, page 442